



LA BOULE DE FORT

UN JEU PATRIMONIAL
D'ADRESSE ET DE
CONCENTRATION

à découvrir à

L'UNION DE MARIGNÉ

depuis 1910

UN LIEU DE RENCONTRE
CONVIVIAL

**OUVERT À TOUTES ET À TOUS
ADULTES ET JEUNES**



TOUTE L'ANNÉE

**CHOIX LIBRE DE LA PRATIQUE
DE LOISIR OU DE COMPETITION**

DES RENCONTRES CONVIVIALES EN
INTERNE OU DANS LES SOCIÉTÉS DE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
BOULE DE FORT

UN LOISIR PEU COÛTEUX

COTISATION ANNUELLE 15€

Adhésion uniquement par parrainage par un sociétaire
Adhésion possible en cours d'année.

COÛT DE LA PARTIE

1€ PAR JOUEUR

quelque soit la durée de la partie

**EN PRATIQUE LOISIR ACCÈS LIBRE
AUX SOCIÉTAIRES TOUS LES JOURS
SUR RÉSERVATION**

en dehors des créneaux réservés aux challenges.



L'UNION DE MARIGNÉ c'est quoi ?

(extrait des statuts)

Une société amicale de type club privé, respectant les principes de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations et ses décrets d'application.

ARTICLE 3 – La société a pour objet :

- d'établir entre tous ses membres des relations amicales et de mettre à leur disposition différents jeux d'agrément tels que : **boule de fort, cartes à jouer, pétanque, etc.** ;
- de promouvoir, développer, animer, enseigner, encadrer, organiser et contrôler des activités de jeu de boule de fort au profit des sociétaires, de leurs familles et de leurs invités, que ces activités soient à visée de compétition, de loisir ou de pratique éducative et sociale, au plan communal et municipal
- de maintenir le dynamisme de l'activité dans son caractère patrimonial sur la commune
- de contribuer au renforcement du lien intergénérationnel communal et à la cohésion sociale
- de favoriser les contacts et les échanges avec les autres sociétés et fédérations de même objet

La société s'interdit toute discrimination dans son fonctionnement ainsi que les jeux de hasard et garantit notamment l'**accès égal des femmes et des hommes** à ses instances dirigeantes.

« LA PRATIQUE OCCASIONNELLE ET DE LOISIR DE LA BOULE DE FORT »

Un objectif fort du Projet associatif de la Société L'Union de Marigné

Depuis 2017, les sociétaires ont statué favorablement, en assemblée générale, pour « *accentuer sur la commune la pratique de la Boule de fort qui est un jeu typique, accessible à toutes et à tous, véritable patrimoine, mixte et intergénérationnel, qui développe concentration, réflexion et adresse et, ainsi, contribuer à la cohésion sociale communale* ».





L'Union de Marigné vous rappelle qu'elle peut vous accueillir lors de vos fêtes de famille pour faire vivre à vos invités un moment de détente insolite et mémorable.

POUR DÉCOUVRIR CE JEU PLUS PASSIONNANT QU'IL N'Y PARAÎT

Vous pouvez :

- Assister à des démonstrations lors des rencontres amicales des sociétaires retraités chaque mardi après-midi de 14h à 18h
- Pratiquer en découverte ou initiation à la demande, sur rendez-vous

TARIFS : Gratuit pour les jeunes de 8 à 16 ans accompagnés d'un adulte responsable légal.

Initiation et découverte : 2,50€/heure pour les groupes + 1€/personne (pour un maximum de 2h.)



COMPOSITION DU BUREAU 2022 suite à l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2022

PRÉSIDENT : HOUDIN Yves
VICE-PRÉSIDENT: LECLERC Jean-Yves
SECRÉTAIRE: POILDESSOUS Michel
TRÉSORIER: DUVEAU Louis
SECRÉTAIRE-ADJOINTE : FOUILLET Colette
MEMBRES :
BOUTREUX Christian
FOUCHER Henri
FOUILLET Gérard
HOUDIN Armelle
MAHIER Gilbert
ROUSSEAU Jacky
ROUSSEAU Monique



LE BUREAU PROPOSE DE DÉCOUVRIR LA BOULE DE FORT

AUX ÉCOLES

Mesdames et Messieurs les directrices, directeurs et professeurs des écoles
Le jeu de boule de la société est ouvert aux Écoles sur rendez-vous dans le temps scolaire

AUX ASSOCIATIONS

Mesdames et Messieurs les présidents des associations
L'Union de Marigné vous rappelle qu'elle peut vous accueillir pour vos assemblées générales ou vos réunions de dirigeants pour ajouter à vos travaux associatifs une dimension ludique renforçant la cohésion entre vos bénévoles,

RESTEZ INFORMÉS

Les bulletins, magazines, les réseaux sociaux et sites municipaux,
les journaux « Courrier de l'Ouest », « Ouest-France », « Haut Anjou » et « Les Nouvelles d'Anjou3 font régulièrement échos des activités de la Société.

Suivez-nous sur notre page Facebook

@societeunionmarigne

Pour nous contacter

societeunionmarigne@orange.fr